

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MAI 2024

Compte-rendu affiché le : 24 mai 2024

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 mai 2024

N° 24-05-04

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

OBJET :

Participation employeur a la prévoyance :
Modification

Secrétaire de séance : Gérard ALLANCHE

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON - Solange MORERE - Gilles GRANGIER – Mireille PAULET - Gérard ALLANCHE - Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Suzanne BOICHON - Régine CHEVALLIEZ - Edith CONSIGNY - Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-Hélène BRUNET – Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI - Christine PALLEY - Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE - André HUBERT - Marie-Hélène BOUILHOL - Romain MONTELMARD - Jean-Paul SOLEILHAC – Alain LECUE.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Arlette PEREIRA à Philippe DENIS – Christian BECUWE à Daniel DUCROS – Céline BENNICI à Thomas ROCHETTE - Aurélie DESBREE à Romain MONTELMARD.

Membre absent : 0.



Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

03 JUIN 2024

Mairie de Saint-Galmier



OBJET DE LA DELIBERATION :

PARTICIPATION EMPLOYEUR A LA PREVOYANCE : MODIFICATION

Monsieur le Maire expose que les dispositions statutaires successives ont permis aux agents de la fonction publique de bénéficier d'une évolution des indices de rémunération.

Le découpage actuel de la participation employeur n'est plus en adéquation avec les évolutions indiciaires. Par conséquent, il est proposé de revoir ce découpage.

De plus, les représentants du personnel lors du dernier CST du 15 avril 2024 ont fait part d'une demande pour l'augmentation de la participation employeur à la prévoyance.

Monsieur le Maire expose que depuis le 1^{er} janvier 2024, à la vue de la sinistralité des collectivités territoriales, un avenant au contrat groupe MNT a été signé augmentant les taux des garanties et donc l'augmentation du coût de la prévoyance pour les agents.

C'est pourquoi il est proposé la répartition des strates et l'augmentation de la participation de la manière suivante et ce avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024 :

- Indice majoré de 366 à 385 : participation de 25 €
- Indice majoré de 386 à 440 : participation de 21 €
- Indice majoré de 441 et plus : participation de 15 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

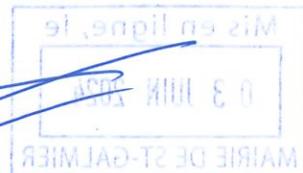
- **APPROUVE** le découpage de la participation employeur pour la prévoyance telle que définie ci-dessus
- **APPROUVE** l'augmentation de la participation employeur telle que définie ci-dessus
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 27 mai 2024.

LE MAIRE
Philippe DENIS

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Gérard ALLANCHE



Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du
03 JUIN 2024
Mairie de Saint-Galmier

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du
03 JUIN 2024
Mairie de Saint-Galmier